



VÉTROZ Spective

Bulletin d'information de
la Municipalité de Vétroz
www.vetroz.ch



EDITORIAL

Une fois n'est pas coutume, à l'approche des élections communales qui vont décider de la composition du Conseil Municipal pour la période 2009-2012, je vous délivrerai un message plus politique qu'à l'ordinaire.

En effet, ces élections sont pour vous, Citoyennes et Citoyens, l'occasion de transmettre au travers des votes votre appréciation du travail que les élus actuels avec la collaboration de tous les employés communaux ont fourni durant cette période législative.

Le résultat de ces élections sera un signal clair pour la future équipe dirigeante de notre belle commune et servira de point de repère pour l'élaboration de lignes directrices et les choix de projets importants et porteurs pour le développement de Vétroz.

Je vous invite donc à participer à ces élections d'octobre et novembre afin que les idées du plus grand nombre d'entre vous soient représentées au sein des prochains Conseils Municipal et Général.

Notre commune est en plein développement et de nombreux défis attendent les futurs élus, pour ma part, je ne peux que souhaiter que l'intérêt de l'ensemble de la population prime sur l'intérêt particulier ou partisan afin que le climat de travail constructif que nous avons connu durant cette législature puisse perdurer et favoriser l'amélioration toujours possible de la qualité de vie à Vétroz.

C'est en tout cas, ma volonté et je pense que vous me connaissez suffisamment pour pouvoir juger si ce challenge est possible à relever. Je ne vais pas énumérer ici les diverses réalisations des 4 années passées, ni les lignes directrices que nous avons fixées car comme je l'ai déjà dit en préambule, le résultat des élections nous indiquera très clairement si nous avons su répondre aux attentes légitimes de la population.



Les conseillers actuels sont impliqués de multiples manières dans la vie villageoise, qu'elle soit professionnelle, sociale ou privée, il faudra aussi que les prochains élus aient cette capacité d'écoute au travers de ces relais afin de représenter au mieux les intérêts de la majorité de la population.

Je profite de cette nouvelle occasion de vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée jusqu'à ce jour et vous assure que c'est avec enthousiasme et plaisir que j'ai accompli ma tâche de président durant cette législature. Si j'ai décidé de me mettre à nouveau à votre disposition, si vous le voulez bien, c'est dans ce même état d'esprit.

La campagne 2008 est très courte, nouvelle loi oblige, et le soir du 12 octobre le Conseil Municipal pour la période 2009-2012 sera connu. Si vous voulez que durant les 4 prochaines années vos idées ou vos propositions soient prises en compte, n'oubliez pas de remplir vos obligations civiques lors des différents scrutins qui vous seront proposés.

Bel automne à tous et au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Stéphane Germanier, Président



2EME TRIMESTRE ET 3EME TRIMESTRE 2008

- Adjuge la commande du véhicule utilitaire destiné aux travaux publics au garage Crettenand Sàrl
- Prend acte de la cessation d'activité en tant que concierge de Madame Marie-Thérèse Daven et nomme Madame Teresa Vita pour la remplacer
- Octroie le droit de cité à Shefqet, Shemsije, Arben et Behar Sylejmani, à Sadrija, Nedima, Admir et Samir Arslanoski, à André, Palina, Valentin et Noémie Melfi, à Mevljud et Iljas Alioski
- Adjuge les travaux d'urgence du torrent des Fontaines dans la région de Proumay à l'entreprise Moren Frères SA
- Décide la mise en place d'une zone 30 km/h à l'avenue de Derborence
- Adjuge les travaux pour la chaufferie des Plantys à Bativa SA pour la maçonnerie, à VS étanchéité 2000 SA et à Raboud SA pour les ouvrages métalliques
- Nomme Christelle Imboden-Vergère, Florence Papilloud, Alexandra Huser et Daniel Roh à divers postes d'enseignants à temps plein ou partiel ainsi que René-Pierre Clivaz au poste de maître ACM
- Donne son accord quant au rattachement de Magnot à la paroisse de Vétroz
- Prend acte que les sociétés de tir d'Ardon et Conthey cesseront tous tirs à fin août 2008 et que pour 2009 la Municipalité de Vétroz devra trouver une solution pour les tirs obligatoires
- Délivre l'autorisation d'exploiter pour le Caveau et Restaurant La Régence et pour le café l'Oasis
- Décide la mise en place de la signalisation bordiers autorisés à la rue des Vignerons et ce à partir du Foyer Haut-de-Cry et en direction de la commune de Conthey
- Décide de devenir actionnaire de la nouvelle société NetCom Sion SA qui reprend les activités du Télé réseau de la Ville de Sion
- Confirme à l'Etat du Valais la suppression du tronçon 70 km/h allant du giratoire de Bassin à l'entrée est du village de Vétroz, une fois la signalisation mise en place par le Canton la limitation sera de 50 km/h sur tout le secteur
- Adjuge la prolongation du trottoir à la rue de l'Industrie à l'entreprise Moren Frères SA
- Met sur pied la réception de Monsieur Yves Donzallaz nouveau juge fédéral
- Adjuge la construction de la place au nord des pavillons scolaires de Vétroz à l'entreprise Implénia SA
- Prend connaissance du projet de correction du Rhône et transmet les questions soulevées par les propositions faites aux divers responsables de projet
- Prend acte du changement de tenancier au Relais du Valais et délivre l'autorisation d'exploiter au nouveau gérant
- Entérine les tarifs pour l'octroi du droit de cité sur la même base que les autres communes du district de Conthey
- Définit, d'entente avec le groupement des encaveurs, la zone d'appellation Balavaud pour répondre à la demande de M. Célestin Thétaz, chimiste cantonal
- Adjuge le goudronnage de la route communale à l'est de l'avenue des Vergers à l'entreprise Moren Frères SA
- Analyse plusieurs avant-projets de lois soumis par le Canton et transmet ses remarques aux instances concernées
- Attribue divers bonus à la rénovation pour des projets correspondant aux critères fixés
- Prend acte du changement de tenancier au Café des Amignes et délivre l'autorisation d'exploiter à la nouvelle gérante
- Prend connaissance de l'étude préliminaire concernant la sécurisation des torrents de la partie ouest de la Commune



La Municipalité de Vétroz porte à votre connaissance que les élections des autorités municipales pour la législature 2009-2012 se dérouleront selon le programme et les modalités suivants :

I. DATE DES ELECTIONS DES AUTORITES MUNICIPALES

1. Election du conseil municipal

L'élection du Conseil municipal a lieu le dimanche 12 octobre 2008.

2. Election du juge de commune

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du juge de commune, la candidate de cette liste, Mme Béatrice Ifkovits-Putallaz est élue sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

3. Election du vice-juge de commune

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du vice-juge de commune, la candidate de cette liste, Mme Patricia Imhof-Petot est élue sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

4. Election du conseil général

L'élection du conseil général a lieu le dimanche 2 novembre 2008.

5. Election du président et du vice-président

L'élection du président et du vice-président a lieu le dimanche 30 novembre 2008.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un scrutin de ballottage (second tour) a lieu le dimanche 14 décembre 2008. De nouvelles candidatures peuvent être déposées.

Absence de liste déposée

Si aucune liste n'est déposée pour l'élection du président et/ou du vice-président jusqu'au 14 octobre 2008 à 12 heures au plus tard, les citoyens peuvent voter pour toute personne élue au conseil municipal.

Chaque citoyen dispose d'un suffrage. Est élue la personne qui obtient le plus grand nombre de suffrages (majorité relative).

En l'absence de liste déposée, les citoyens doivent, sous peine de nullité, voter en utilisant le bulletin blanc officiel qui leur est remis avec le matériel de vote.

Dépôt d'une seule liste

Si une seule liste est déposée pour l'élection du président et/ou du vice-président, le candidat de cette liste est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).



II. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

(Pour les élections communales, le cumul n'est pas autorisé.)

1. Vote à l'urne

Le bureau de vote au Bâtiment communal est ouvert selon les horaires suivants :

Scrutin du 12 octobre 2008

- *le samedi 11 octobre 2008, de 17 h. 00 à 19 h. 00;*
- *le dimanche 12 octobre 2008, de 10 h. 00 à 12 h. 00.*

Scrutin du 2 novembre 2008

- *le samedi 1^{er} novembre 2008, de 17 h. 00 à 19 h. 00;*
- *le dimanche 2 novembre 2008, de 10 h. 00 à 12 h. 00.*

Scrutin du 30 novembre 2008

- *le samedi 29 novembre 2008, de 17 h. 00 à 19 h. 00;*
- *le dimanche 30 novembre 2008, de 10 h. 00 à 12 h. 00.*

Scrutin du 14 décembre 2008

- *le samedi 13 décembre 2008, de 17 h. 00 à 19 h. 00;*
- *le dimanche 14 décembre 2008, de 10 h. 00 à 12 h. 00.*



2. Vote par correspondance (envoi par poste)

L'électeur qui souhaite exercer son vote par la voie postale doit affranchir l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection.

La commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

Les votes sont considérés comme nuls lorsque les bulletins de vote de plusieurs électeurs (famille par exemple) sont transmis dans une seule enveloppe ou lorsque la feuille de ré-expédition n'est pas signée.

3. Vote par dépôt à la commune

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant l'enveloppe de transmission directement auprès du secrétariat communal peuvent le faire selon les horaires suivants :

Scrutin du 12 octobre 2008

- *le jeudi 9 octobre 2008, de 08 h. 00 à 12 h. 00;*
- *le vendredi 10 octobre 2008, de 08 h. 00 à 12 h. 00.*

Scrutin du 2 novembre 2008

- *le jeudi 30 octobre 2008, de 08 h. 00 à 12 h. 00;*
- *le vendredi 31 octobre 2008, de 08 h. 00 à 12 h. 00.*

Scrutin du 30 novembre 2008

- *le jeudi 27 novembre 2008, de 08 h. 00 à 12 h. 00;*
- *le vendredi 28 novembre 2008, de 08 h. 00 à 12 h. 00.*

Scrutin du 14 décembre 2008

- *le jeudi 11 décembre 2008, de 08 h. 00 à 12 h. 00;*
- *le vendredi 12 décembre 2008, de 08 h. 00 à 12 h. 00.*

ABRIS DE PROTECTION CIVILE



CONTROLE PERIODIQUE DES ABRIS PRIVES DE PROTECTION CIVILE DU 3 AU 7 NOVEMBRE 2008

Cet automne, les membres de la protection civile de la Lizerne, à la demande du canton, procéderont au contrôle périodique de l'ouvrage en question.

Un courrier sera adressé aux personnes concernées par cette 1ère étape des contrôles, lesquels se poursuivront dans les années à venir, à la même période.

Il s'agit d'un contrôle simple qui ne devrait pas durer plus de 30 minutes pour autant que chacun observe les recommandations suivantes.

Le contenu des caves ne doit pas causer d'entraves et pour les immeubles, les locataires concernés par ce contrôle voudront bien remettre les clefs des caves au concierge car souvent les installations se trouvent dans les caves. La

porte et le volet blindé doivent pouvoir être fermés complètement. Les équipements (lits, toilettes à sec etc.) doivent pouvoir être contrôlés. Toutes les installations doivent pouvoir être accessibles. Ceci vaut pour l'appareil de ventilation comprenant la manivelle, la conduite de prise d'air, le préfiltre et le filtre à gaz ainsi que pour la soupape d'évacuation de l'air vicié.

Dans les cas où l'abri n'est pas en ordre, un rapport est établi à l'intention du Canton.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration et vous prions de nous excuser pour les désagréments causés.

*La Commission du Feu et
de la Protection civile*

PROJET GAZEL SA

Le projet GazEl SA qui souhaite développer dans la zone industrielle de Vétroz une synergie avec la société Ecobois Recyclage SA afin de valoriser au mieux la récupération des déchets verts et des bois en la transformant en énergie électrique ou en gaz « vert » vient de connaître une avancée importante.

En effet en date du 16 septembre 2008, la Municipalité a reçu en retour le dossier d'autorisation de construire de la part du Canton du Valais avec la synthèse des prises de positions des divers services cantonaux concernés.

Le préavis de tous les services est favorable mais est néanmoins assorti de diverses conditions que les promoteurs du projet devront respecter afin de répondre aux exigences cantonales. La Municipalité de Vétroz peut donc délivrer l'autorisation de construire avec les remarques émises par le Canton.

Comme vous pouvez le constater ce dossier avance de façon réjouissante pour notre commune à l'heure actuelle. Ce d'autant plus que 2 importants acteurs du milieu énergétique valaisan ont d'ores et déjà assuré les promoteurs de leur intention de participer financièrement à ce projet.

Nous espérons pouvoir vous donner un compte rendu de la situation de manière plus complète en fin d'année, car c'est un projet très important et utile pour l'ensemble de la population non seulement locale mais également valaisanne.

Cette construction peut également dynamiser la zone industrielle au vu des nombreuses synergies qui peuvent exister autour de cette usine et de l'intérêt déjà manifesté par plusieurs entreprises ou sociétés.

MARCHE ARTISANAL ET ARTEX



MARCHE ARTISANAL

LES
COTEAUX
DU
SOLEIL



En collaboration avec l'association des Coteaux du Soleil, Artex organisera sa traditionnelle Exposition au Foyer Haut-de-Cry, en même temps que le premier marché artisanal vétrozain.

Avec la participation des sociétés locales, le vieux village va s'animer **le samedi 8 novembre 2008, dès 11h00**, en accueillant une quarantaine de stands. Chacun pourra se restaurer sur place, à des prix modiques, tout en se laissant surprendre par la diversité des exposants.

Plusieurs groupes musicaux égayeront cette journée qui promet et qui se terminera à la **salle de l'Union où rendez-vous sera donné dès 18h30**. C'est là que nous retrouverons les Grands Crus de Vétroz, avec raclette et bal populaire jusqu'à 2 H 00.

Les personnes désireuses d'obtenir des renseignements supplémentaires peuvent contacter directement la présidente du Marché Artisanal, Mme Monique Roh-Roduit, tél 079 304 10 10.

Le comité d'organisation d'ARTEX et du MARCHE ARTISANAL réunis (Monique Roh, Philippe Sauthier, Jean-Gabriel Delaloye, Linda de Torrenté, Michèle Compondu, Philippe Cheseaux et Michel Huser) vous remercient d'ores et déjà de votre soutien.

Ces manifestations sont importantes pour Vétroz sur le plan culturel et artistique. Elles constitueront aussi un beau moment de convivialité dans le vieux village, à l'occasion du 10ème anniversaire de la Place du Four.

A bientôt donc !

ARTEX



La population est d'ores et déjà invitée **au vernissage de l'exposition qui aura lieu le vendredi 7 novembre 2008 à 18h00 au Foyer Haut-de-Cry**. A cette occasion un apéritif sera offert par la Municipalité à tous les participants.

Du 8 au 16 novembre, chacune et chacun pourra admirer le travail de nos artisans et artistes locaux. Cette année, nous aurons la chance d'accueillir deux artistes de Beaumont-lès-Valence, notre commune jumelle dans la Drôme. Un clin d'œil de l'ensemble de la population vétrozaine constituerait un témoignage encourageant pour tous les artistes présents.

Horaires de l'exposition :

**Du lundi au vendredi de 16h à 19h,
les samedi et dimanche de 14h à 19h.
Les exposant(e)s seront présent(e)s sur leur stand les 7-8-9 et les 14-15-16 novembre.**

Michel Huser, président d'Artex

MERITES SPORTIFS ET CULTURELS



Lors de la dernière Fête de la Madeleine, le Conseil municipal a eu le plaisir de remettre les traditionnels mérites sportifs et culturels récompensant cette année les citoyens et sociétés suivants :

- **mérite sportif individuel** à Michaël Duc, membre du club d'athlétisme, pour sa 3ème place au lancer du marteau lors des championnats suisse individuels à Bâle en septembre 2007 ;
- **mérite sportif collectif** au FC Vétroz, pour son ascension en 2ème ligue ;
- **mention particulière** à l'équipe féminine d'Hélios Basket pour sa promotion en ligue nationale A.



- **mérite culturel collectif** au groupe des tambours Union intitulé « Les terribles » et composé de Tristan Boulnoix, Pierrick Barras et Mathias Papilloud, trio qui a obtenu une médaille d'argent en groupe tambour 2 lors du festival de l'ATFVR à St-Martin, en juin dernier.



FLASH

TAMBOURS UNION

Les jeunes tambours vétrozains ont participé à la première fête fédérale des jeunes fifres, tambours et clairons organisée à Zofingen (AG) en septembre dernier.

Parmi les 622 tambours engagés, en provenance de toute la Suisse :

- **Mathias Papilloud**, a été couronné 15ème en catégorie Tambour 4
- **la section** s'est classée 9ème en catégorie Section Tambour 3

PROJET DE RESERVOIR «MOTTELON»



ETAT ACTUEL

En 1953, les Communes d'Ardon, Vétroz et Conthey s'associent et créent un consortium pour capter les sources de Mottelon, dans la vallée de la Lizerne. Cette eau est conduite à la chambre de répartition du Petit-St-Bernard par une conduite de transport d'une longueur de 7km900. Les équipements en place sont : quatre chambres de captage, une chambre de ventilation, une chambre de vidange à Courtena et une chambre de répartition au Petit St-Bernard. Le débit de cette source se situe entre 60 et 300 litres/seconde qui sont répartis 1/3 Ardon, 1/3 Vétroz, 1/3 Conthey. L'entretien des installations et la surveillance de la qualité de l'eau sont assurés par le Service des eaux de Conthey. Les frais sont partagés entre les 3 Communes.

OBJECTIF

Afin de remédier à cet état de fait, le consortium de Mottelon a décidé d'entreprendre toutes les mesures nécessaires. Un mandat a donc été attribué à des bureaux spécialisés pour l'élaboration d'un projet. Celui-ci comprend la construction au lieu-dit « Petit-St-Bernard » d'un nouveau réservoir englobant un système d'ultrafiltration identique à celui installé au réservoir de Rapède à Conthey (cf photo ci-dessous), une réserve incendie, un système informatisé pour la gestion automatique des installations, etc. La mise à l'enquête publique du projet est prévue courant 2009. Si tout se déroule comme prévu, ce nouveau réservoir d'adduction et de distribution des eaux devrait être mis en fonction fin 2010-début 2011. La population bénéficiera alors d'une eau de qualité irréprochable.

Consortage de Mottelon

PROBLEMATIQUE

Depuis quelques années, les eaux potables provenant des captations de Mottelon se troublent de plus en plus fréquemment. Ces troubles sont dus à la fonte du permafrost et augmentent d'année en année (le permafrost désigne un sous-sol gelé en permanence ; dans les Alpes, il se retrouve au dessus de 2500m sur les parois orientées au nord ; un dégel de ces zones peut provoquer des apports de limon importants dans les sources). Ces problèmes, qui reviennent de plus en plus régulièrement, perturbent fortement la distribution de l'eau potable dans le réseau (mise en vidange au torrent).

Modules d'ultrafiltration membranaire

